

Un exemple de démarche de développement local

Les huit communes de la Communauté de communes de la montagne du haut Languedoc

par Francis CROS

Le projet

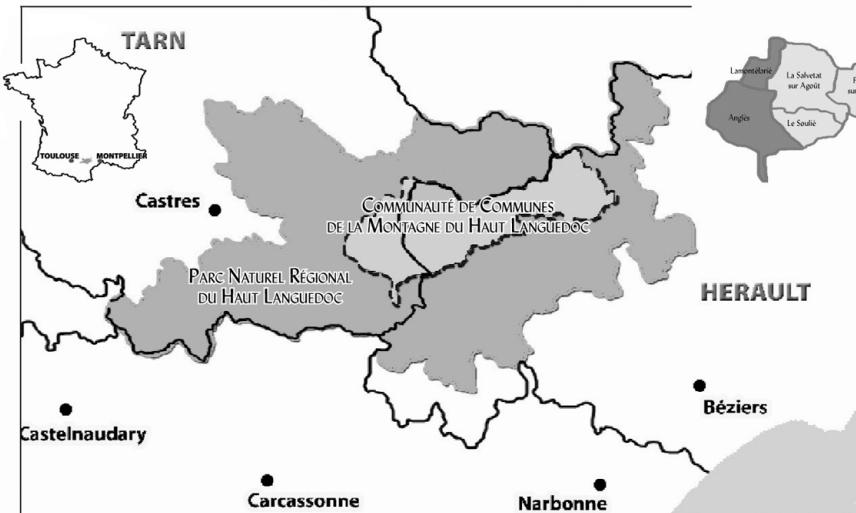
Le territoire de la CCMHL

La Communauté de communes de la montagne du haut Languedoc (CCMHL) s'étend au cœur du Parc naturel régional du haut Languedoc (PNR HL) sur un territoire charnière situé à la rencontre des midis, sur les derniers contreforts Sud du Massif central.

Ce territoire en zone de montagne, où convergent des influences méditerranéennes, atlantiques et montagnardes, est remarquable par sa diversité. Il est caractérisé par son positionnement à cheval sur la ligne de partage des eaux, entre le bassin Adour-Garonne et le bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Une des particularités de la CCMHL est également son positionnement interdépartemental (Hérault et Tarn) et même interrégional (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées).

La CCMHL regroupe désormais huit communes (six dans l'Hérault et deux dans le Tarn) pour une surface importante de près de 45 000 hectares.



Une autre extension eut lieu en 2005, avec l'entrée de Castanet-le-Haut et Rosis, permettant ainsi à la CCMHL de s'étendre sur tout un massif montagneux homogène d'un point de vue géographique.

Parallèlement, suite à l'entrée en vigueur de la loi sur le développement des territoires ruraux, tout le territoire de la CCMHL est classé en Zone de revitalisation rurale, et depuis 2003, la CCMHL bénéficie d'une Dotation générale de fonctionnement (DGF), bonifiée suite aux compétences portées par la CCMHL.

Un territoire organisé

Dès l'origine de la création de la CCMHL, un désir fort d'organisation du territoire est affirmé. Celui-ci verra le jour au travers de l'élaboration de différents documents structurant le développement du territoire :

- diagnostic du territoire en 1995,
- schéma directeur en 1999,
- schéma de cohérence territoriale (SCOT) en 2000,
- plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration.

L'objectif énoncé est d'arriver à posséder un projet de territoire qui définisse durablement les actions à réaliser pour le bon développement durable du territoire de la CCMHL.

Le SCOT de la montagne du haut Languedoc

Le SCOT de la montagne du haut Languedoc a permis de mettre en évidence de manière claire et consensuelle les forces et les faiblesses du territoire, ainsi que les enjeux, menaces et risques.

La CCMHL s'est dotée d'un projet de territoire organisé autour de cinq thèmes essentiels pour le développement local : l'identité montagne, une dynamique de projet intercommunal, un patrimoine environnemental de grande qualité, une ressource forestière de premier ordre et un développement équilibré du tourisme.

Depuis, ce projet s'est concrétisé par étapes successives au travers de réalisations importantes, existantes et en cours : un développement important des hébergements touristiques de qualité, le capital image « nature et pureté » de l'eau de La Salvetat, la réalisation en cours du parc éolien, un plan de gestion de l'espace forestier.

Fig. 1 (en haut) :
Carte de situation
de la Communauté
de communes
de la montagne
du haut Languedoc
(CCMHL)

Tab. I (ci-dessus) :
Population et surface des
communes composant
la CCMHL

Historique et naissance du projet de territoire

Les fondements de la création la CCMHL

La Communauté de communes de la montagne du haut Languedoc fut créée en 1992 rapidement après les lois de décentralisation.

Dans un premier temps, quatre communes s'associèrent pour former la Communauté de communes de la montagne du haut Languedoc héraultais (Cambon et Salvergues, Fraïsse-sur-Agout, La Salvetat-sur-Agout et Le Soulié).

Dès la création de cette Communauté de communes, la Taxe professionnelle unique (TPU) fut instaurée dans un souci de plus grande égalité et de partage entre les communes.

En 2000, la Communauté de communes s'agrandit vers l'ouest, devient interrégionale et change de nom, devenant Communauté de communes de la montagne du haut Languedoc (entrée des communes d'Anglès et de Lamontélarie).

De là, s'est élaboré un programme d'actions sur 10 ans qui est notre projet de territoire, reposant sur le leitmotiv suivant : « Le développement économique durable de la montagne du haut Languedoc ne se fera que par ce que la Nature lui a donné » : l'eau, les paysages, le vent et la forêt.

L'eau

Le capital en eau du territoire de la CCMHL se retrouve au travers de différents axes :

- quatre rivières,
- trois lacs EDF (barrage et lac de La Raviège, lac des Saint-Peyres et lac de Vezoles),
- trois sources, dont la source de La Salvetat, qui emploie plus de 30 personnes et a produit en 2003 plus de 100 millions de litres.

D'autres sites sourciers existent sur le territoire et ne demandent qu'à être exploités

Les paysages et le patrimoine environnemental

Ils favorisent le développement touristique et le cadre de vie.

Pour cela, la CCMHL a mis en place de la règle des 3D : Dormir, Déguster et Découvrir sur le territoire, avec le développement d'une offre touristique de qualité et diversifiée : campings de tout niveau, hôtels, campotels et résidences de tourisme, soit plus de 2000 lits.

La CCMHL, de par sa position à moins de deux heures de villes comme Toulouse ou Montpellier, concrétise ainsi pleinement la complémentarité ville-campagne.

Parallèlement, la CCMHL développe une politique forte de protection de l'environnement et de découverte écotouristique du territoire avec l'accueil du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du haut Languedoc (CPIE HL), basé à La Salvetat-sur-Agout.

Le vent

La CCMHL agit pour le développement durable et la promotion des énergies renouvelables, en œuvrant pour l'installation du parc éolien de la montagne du haut Languedoc, avec quatre projets éoliens sur le territoire :

- Cambon et Salvergues, 23 éoliennes pour 30 MW (parc en fonctionnement depuis l'été 2006),

Atuts	Handicaps	Potentialités
Situation interdépartementale	L'éloignement des grands axes	Une forte identité montagnarde
Une tendance au renouveau démographique	Un tissu économique très fragilisé : une agriculture d'élevage en difficulté et une infrastructure de services minimum (quelques commerces et services de base)	Une intercommunalité dynamique
L'implantation de l'usine d'embouteillage (effet notoriété : dimension « nature et pureté » de l'eau de La Salvetat)	Un territoire oublié	Un patrimoine environnemental important et de grande qualité
Une forêt très présente (près de 80% du territoire)	Une filière bois très peu développée	Une ressource forestière de premier ordre
Un territoire « charnière » entre deux grandes agglomérations régionales	Des structures touristiques peu professionnalisées et vieillissantes	Un tourisme de « proximité » à développer

- Castanet le Haut, 6 éoliennes pour 12 MW (début des travaux en 2007),
- Fraïsse-sur-Agout, 10 éoliennes pour 20 MW,
- Lamontélaré, 5 éoliennes pour 10 MW.

Un projet de Zone de développement éolien (ZDE) est actuellement en cours sur la CCMHL.

Tab. II :
Atouts, handicaps et potentialités du territoire de la CCMHL

La forêt

Le territoire de la CCMHL se caractérise par une surface boisée très importante, près de 80% de la superficie du territoire. Cette forêt se décompose en 69% de forêt privée et 31% de forêt publique.

Il s'agit d'une forêt pour beaucoup plantée après la seconde guerre mondiale, qui arrive en pleine période optimale de production. On estime ainsi qu'il y aura un doublement de la production dans les 15 ans à venir.

Tab. III :
La place de la forêt dans les huit communes de la CCMHL

Commune	Superficie de la commune (ha)	Superficie boisée (ha)	% forêt
Anglès	8 562	5 902	69 %
Cambon et Salvergues	5 042	4 324	86 %
Castanet le Haut	2 755	2 295	83 %
Fraïsse-sur-Agout	5 845	4 594	79 %
La Salvetat-sur-Agout	9 035	5 986	66 %
Lamontélaré	2 158	1 726	80 %
Le Soulié	4 044	2 916	72 %
Rosis	5 291	4 933	93 %
Total	42 732	32 676	76 %

La forêt : un atout pour le développement du territoire de la CCMHL

Depuis plusieurs années, s'est opérée une forte prise de conscience que la ressource forestière était sous-exploitée. Ainsi, il a été décidé de mettre en place une véritable stratégie de développement afin que la forêt joue pleinement son rôle d'atout pour le développement de la Communauté de communes.

Dans un premier temps, un certain nombre d'études ont été menées et confiées aux acteurs du territoire, afin de mieux connaître le potentiel et de gérer durablement la ressource :

- schéma de desserte forestière, réalisé par l'ONF, afin de pouvoir optimiser la sortie des bois des forêts ;

- plan de développement de massif, réalisé par les CRPF Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et la coopérative forestière Forestarn, afin d'avoir une bonne connaissance de la forêt privée et de développer son exploitation (Cf. pp. 163-168) ;

- cartographie de la biodiversité et projets de développement durable, réalisée par le CPIE du haut Languedoc et le SIME (Service interchambre montagne et élevage), afin de connaître les potentiels naturels du territoire et de modéliser l'évolution des paysages en fonction de paramètres agricoles et forestiers ;

- plan de massif DFCI, réalisé par l'ONF, afin de proposer un plan contre les incendies.

Photo 1 :

Paysage d'hiver
dans le haut Languedoc

Photo CPIE HL



L'objectif général était de mieux connaître les potentialités de la forêt selon tous ses critères et ainsi d'évaluer la ressource exploitable.

L'objectif et le challenge à relever sont les suivants : exploiter au mieux et de manière durable ce potentiel important pour le territoire, et ce grâce aux acteurs du territoire.

Pour cela, quatre actions sont en cours de réalisation :

- la création de l'«Ecopôle bois et énergies renouvelables»,
- le Pôle d'excellence rurale « FOREST »,
- la création de l'association des communes forestières de l'Hérault : COFOR 34,
- la réalisation d'une Charte forestière de territoire à l'échelle du PNR du haut Languedoc.

L'«Ecopôle bois et énergies renouvelables »

En novembre 2006, la Communauté de communes de la montagne du haut Languedoc a acheté un site de 17 hectares situé au « Camp del Tour » sur la commune de La Salvetat-sur-Agout, afin d'y installer une zone d'activités de 10 hectares liée au bois et aux énergies renouvelables.

L'intérêt de ce site est d'être localisé à proximité immédiate de la RD 907 (hors gel) et d'être relativement plat.

Il s'agira de transformer ce site en plate-forme d'activités en découpant ces 17 hectares en plusieurs lots qui seront successivement aménagés afin de monter un véritable « écopôle bois et énergies renouvelables » et de développer une véritable activité économique créatrice d'emplois.

Il s'agira d'un site qui intégrera la protection de l'environnement dès sa conception (intégration paysagère, réseau d'eau en boucle fermée...).

En terme de calendrier, des études techniques ont été confiées à « Hérault aménagement » en mars 2007 et l'objectif est que les travaux d'aménagement et la commercialisation soient réalisés au deuxième trimestre 2008.

Une première implantation sur un des lots est déjà acquise dans le cadre du Pôle d'excellence rurale avec la mise en place d'une plateforme de commercialisation et de valorisation des bois, principalement les feuillus.

D'autres implantations pourraient avoir lieu à l'avenir : unités de transformation, scieries...

Le Pôle d'excellence rurale « FOREST »

Début 2006, la Communauté de communes de la montagne du haut Languedoc, en association avec l'ensemble de ses partenaires, s'est portée candidate au titre des Pôles d'excellence rurale. Le 23 juin 2006, ce projet communautaire intitulé « FOREST » (Forêt occitane pour le renouveau d'un éco-développement durable et structurant du territoire) a été labellisé comme Pôle d'excellence rurale.

Un des enjeux de ce projet construit sur la thématique des bio-ressources, est de favoriser un développement qualitatif et durable de la forêt par une approche multifonctionnelle.

Au fil des réunions sur le territoire et des négociations avec l'Etat, trois enjeux majeurs pour le territoire sont ressortis :

- faire de la forêt un levier du développement économique local ;
- favoriser un développement qualitatif et durable de la forêt par une approche multifonctionnelle ;
- assurer une gestion durable du territoire.

De là, un plan d'actions consensuel a été établi.

La création de l'association des communes forestières du département de l'Hérault : COFOR 34

En juin 2005, l'Association des communes forestières du département de l'Hérault était créée à l'initiative du Conseil général. Cela s'expliquait par la forte présence de la forêt publique dans le département : 131 communes héraultaises et le département ont en charge la gestion et l'administration d'un patrimoine forestier public. Ces forêts communales et départementales, d'une superficie supérieure à 20 000 hectares, constituent un élément important de l'aménagement du territoire et du développement local.

Ces forêts publiques dans l'Hérault représentent un exemple parfait de multifonctionnalité :

- une forêt de production de bois d'œuvre principalement située sur la zone de montagne,
- une forêt productrice de bois d'énergie,
- une forêt où les grands espaces permet-

tent l'accueil du public et favorisent des activités de loisirs liées à la pleine nature,

– une forêt qui permet de lutter contre la pression foncière et de sauvegarder des espaces ouverts au public en zone péri-urbaine.

Les grands objectifs de l'association ont été déclinés selon le programme suivant :

1 – Préparer l'avenir de la filière forêt et bois dans le département de l'Hérault

Pour développer cette grande mission, l'association aura un rôle d'animation, de mobilisation et d'accompagnement des communes et du Département. La mise en place

Photo 2 (ci-dessous) :
Paysage autour du Lac de la Raviège

Photo 3 (en bas) :
Exploitation du bois dans le haut Languedoc
Photos CPIE HL



Plan d'actions du Pôle d'excellence rurale « FOREST »

Axes	Objectifs globaux	Actions	Maître d'ouvrage	Descriptif
Premier enjeu : Faire de la forêt un levier du développement local				
Axe 1 Développer la filière bois et l'emploi durable	Objectif 1 Se doter d'un équipement structurant à l'échelle du massif pour améliorer l'approvisionnement et la mise en marché des bois	Action 1 Aménagement d'une plateforme de valorisation et commercialisation des bois à Camp del Tour (La Salvetat-sur-Agout)	CCMHL	Dans un contexte de doublement de la ressource forestière d'ici 2020 (1 million de m ³), la plateforme vise à redynamiser la valorisation des bois de la zone Sud Massif Central (34;11;81;12) à partir d'une infrastructure plateforme « bois d'œuvre et bois énergie » Cf. descriptif détaillé page suivante.
	Objectif 2 Contribuer à l'émergence rapide d'une filière bois-énergie	Action 2 Installation d'une chaufferie bois collective et d'un réseau de chaleur sur la commune d'Anglès	Commune d'Anglès (81)	Suite à l'expérience pilote du réseau de chaleur « bois énergie » de Fraïsse-sur-Agout, développer un réseau de chaleur équivalent pour desservir en priorité les bâtiments communaux et logements HLM de la Commune d'Anglès
		Action 3 Mise en œuvre d'une cellule d'information et ingénierie Bois-énergie 34	L'association des Communes Forestières de l'Hérault (COFOR 34)	Contribuer à l'émergence rapide d'une filière « bois énergie 34 »
Deuxième enjeu : Favoriser un développement qualitatif et durable de la forêt par une approche multi fonctionnelle				
Axe 2 Favoriser le développement d'un écotourisme en protégeant les écosystèmes	Objectif 3 Organiser une filière formation, scientifique et d'animation « grande faune »	Action 4 Installation d'une École de la Chasse et de la Nature à Vaysse Plégade (Le Soulié)	CCMHL Partenaires : Fédération des chasseurs de l'Hérault, ONCFS, ONF, CPIE du Haut Languedoc	En 2005 : 11 animations nature, soit 214 personnes et formation de 340 chasseurs Rénovation d'un bâtiment pour développer les missions de l'école : - sensibilisation et formation des chasseurs à la sécurité, - formation cynégétiques spécifiques, - organisation de journées d'initiation à la nature.
		Action 5 Création d'une Maison du Mouflon et du Caroux à Douch	CCMHL	Local de 60 m ² en RDC du refuge avec aménagement extérieur d'accueil des randonneurs. Création d'une Maison du Mouflon au cœur du Massif du Caroux (pôle de tourisme de randonnée à proximité immédiate de la réserve nationale de faune sauvage dédiée au mouton) avec les missions : - lieu d'exposition sur le mouton, - point d'information des randonneurs. En synergie avec l'hébergement (en refuge et gîtes communaux) et la gastronomie locale (auberge de Douch)
	Objectif 4 Développer le tourisme éducatif de découverte des énergies renouvelables	Action 6 Crédit d'un Ecosite pédagogique pour éduquer et sensibiliser sur les énergies renouvelables	CCMHL et CPIE du Haut Languedoc	Concevoir un produit structurant valorisant la diversité du capital « énergies renouvelables » sur l'ensemble du territoire communautaire. Créer un espace de promotion, d'éducation et de sensibilisation aux énergies renouvelables avec pour missions de développer des actions pédagogiques d'éducation à l'environnement, la formation, la communication et l'animation En direction : des habitants, des touristes, des scolaires et des professionnels 3 sites : Anglès pour l'hydroélectricité, Fraïsse-sur-Agout pour le bois-énergie et Cambon et Salvergues pour l'éolien. Pour chacun des sites : un lieu d'exposition, une visite technique, un sentier d'interprétation et des animations.

Axes	Objectifs globaux	Actions	Maître d'ouvrage	Descriptif
Troisième enjeu : Assurer une gestion durable du territoire				
Axe 3 Se doter d'outils de gestion structurant du territoire	Objectif 5 Créer des outils d'aide à la décision et de concertation pour la valorisation des richesses patrimoniales	Action 7 Mise en place d'un centre de ressources du territoire « forêt et énergies renouvelables »	CPIE du Haut Languedoc	Créer un centre de ressources en réseau avec les 11 CPIE du Massif Central : - thématique : « forêt et énergies renouvelables » - de territoire : observatoire SIG de la CCMHL

Descriptif détaillé de la plateforme de commercialisation et de valorisation des bois

L'aménagement de cette plate-forme s'inscrit dans un projet global de développement de la filière bois :

- pour répondre aux perspectives de croissance de mobilisation de la ressource à l'horizon 2020 (pic de récolte). A cet horizon, le potentiel de récolte annuel dans la zone d'influence de la Communauté de Communes devrait atteindre 1 million de m³ tant en résineux qu'en feuillus soit un doublement par rapport à la situation actuelle ;
- pour revitaliser la filière des feuillus qui connaît des difficultés en raison de l'effondrement du secteur ameublement, principal débouché des bois d'œuvre et des dysfonctionnements de cette filière.

Cette plate-forme d'approvisionnement et de commercialisation du bois aura une superficie d'environ 2 ha. Elle comprendra une aire de réception des bois bruts, une station de billonnage, un ensemble de box de tri (essence, qualité, section, longueur et diamètre) et un système d'arrosage.

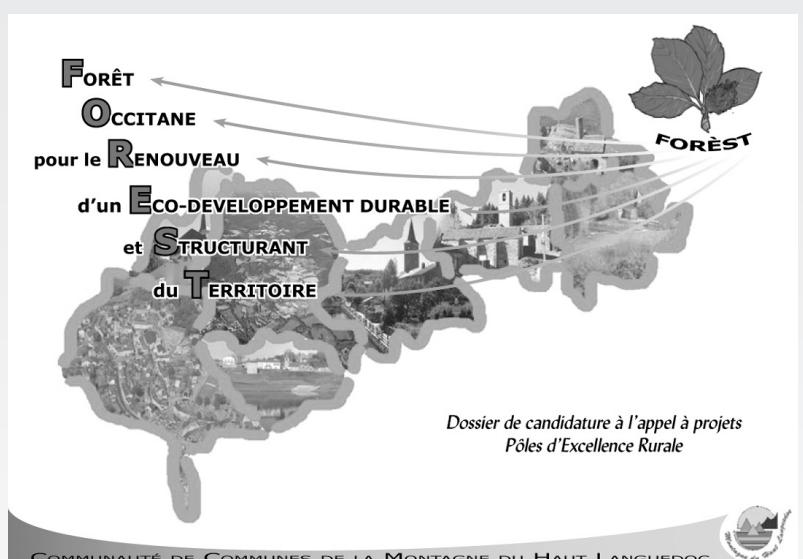


Photo 4 (ci-dessus) :

Aire de la future plateforme de commercialisation et de valorisation des bois de La Salvetat
Photo D.A.

Photo 5 (ci-contre) :

Exploitation syvicole dans le haut Languedoc

Photo CPIE HL

de la Charte forestière de territoire sera une priorité et devra tenir compte de la multifonctionnalité de la forêt héraultaise. Le département de l'Hérault se caractérise par une forêt de production de bois noble, une forêt de production de bois-énergie (bois bûche et plaquette) et une forêt qui a un rôle d'accueil de nos populations pratiquant des activités de sports et de loisirs liées au milieu nature.

Inscrire la filière bois dans une logique de développement durable au service du développement local, sera une de nos principales préoccupations.

Francis CROS
Maire de La Salvetat-sur-Agout, Président de la Communauté de Communes de la montagne du haut Languedoc, Conseiller général de l'Hérault, Vice-président du Parc naturel régional du haut Languedoc, Président de l'Association des communes forestières de l'Hérault
Mél : francis.cros@hautlanguedoc.fr

2 – Promouvoir une culture forestière en informant, formant et communiquant

Mieux faire connaître la forêt et ses potentialités, former et informer les acteurs et élus référents de la filière forêt et bois, seront pour l'association des démarches privilégiées.

3 – Encourager la certification des forêts des collectivités territoriales

Poursuivre l'information en matière de certification PEFC auprès des maires et élus départementaux.

Développer le respect des normes de développement durable dans la mise en œuvre du PEFC.

Le suivi administratif et technique de l'Association des communes forestières du département de l'Hérault (COFOR 34) est effectué par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du haut Languedoc (CPIE HL) dont les bureaux sont situés sur la commune de la Salvetat-sur-Agout.

2006 a été la véritable première année de fonctionnement de COFOR 34 avec la mise en place du Conseil d'administration, la réflexion sur différentes pistes de travail, les premières demandes de subventions, la représentation de l'association à de nombreuses réunions et les premières actions.

Ces premières actions ont été de différents ordres :

- mise en place d'une cellule d'informations « Bois-énergie 34 », opérationnelle depuis le 11 septembre 2006, avec l'embauche d'une chargée de mission, Elodie Payen,

- organisation des premières journées UT en partenariat avec l'ONF,

- rôle de facilitateur dans le cadre de négociation d'approvisionnement en bois par l'ONF de la plateforme de valorisation et de commercialisation des bois, grâce au partenariat existant entre l'ONF et la Fédération nationale des communes forestières.

4 – La réalisation d'une Charte forestière de territoire à l'échelle du PNR du haut Languedoc

L'année 2007 doit être marquée au niveau du Parc naturel régional du haut Languedoc par le lancement de la mise en place d'une Charte forestière de territoire à l'échelle interrégional du PNR du haut Languedoc.

Cette charte devra avoir un plan d'actions opérationnel et utilisable immédiatement pour le territoire et ses acteurs.

Deux thématiques fortes seront développées et elles seront centrées sur l'économique, avec des actions sur :

- la mobilisation et la valorisation des bois,

- le renouvellement des peuplements forestiers lié au changement climatique.

F.C.

Photo 6 (ci-contre) :

La forêt domaniale du Somain

Photo CPIE HL

